



2014-08
207

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 11 août 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire souligne le franc succès de l'activité de jugement canin à l'aréna et félicite le secteur des loisirs d'utiliser les espaces pour d'autres vocations lorsque cela est permis et en particulier durant la saison estivale.

Il souligne aussi le plaisir des résidents du Manoir Beau Rivage pour l'organisation du pique-nique qui a eu lieu le 10 août dernier, c'est une belle initiative qui permet aux résidents d'être entourés des leurs.

M. le Maire fait un rappel aux citoyens sur le fait que la visite des juges pour Les Fleurons se produira dans notre municipalité le 28 août

prochain pour admirer les efforts de tous permettant d'embellir notre territoire.

Suite à la question de Mme Lorraine Bourgault concernant l'article 5.6 du Code d'éthique et de déontologie des élus, M. le Maire souhaite exprimer le fait que l'engagement d'un membre du Conseil au sein de notre administration n'entache en aucune manière les principes du Code. Cela serait possible, si l'administrateur était embauché pour une autre organisation et que cela permettrait de transmettre des informations privilégiées. Ce qui n'est pas en cause dans l'action qui a été questionnée.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Tondreau - Souhaite connaître nos intentions en sujet de la rencontre promise en septembre. M. le Maire de lui répondre que le tout s'organise et qu'une rencontre sera produite à l'automne;

M. Marc Germain - Expose ses arguments pour le dossier qui sera discuté au point 08.02 en sujet de la hauteur d'une clôture.

2014-08
208

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer - Reporté à la séance du 8 septembre 2014

07.02 - Avis de motion - Règlement 480-14 / Tarification des biens & services municipaux

07.03 - Autorisation de dépôt et transactions petite caisse

08 - URBANISME

08.01 - PIIA - Lot 3 840 444 / 1745, rue Principale

08.02 - Dérogation mineure - Lot 4 443 002 / 1542, rue de l'Aréna

08.03 - Dérogation mineure - Lot 3 840 186 / 140, Domaine Saint-Pierre

09 - LOISIRS

09.01 - Réfection du plancher - Chambres des joueurs à l'aréna

09.02 - Acquisition - Module informatique / Pro Log

10 - INFRASTRUCTURES

- 10.01** - Refus d'autorisation de passage d'une barge surdimensionnée dans notre municipalité
- 10.02** - Travaux - Rue des Érables
- 10.03** - Acquisition de pneus
- 11** - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
 - 11.01** - Pas de sujet au dossier.
- 12** - RESSOURCES HUMAINES
 - 12.01** - Pas de sujet au dossier.
- 13** - CONTENTIEUX
 - 13.01** - Pas de sujet au dossier.
- 14** - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
 - 14.01** - Balade d'automne - Activité de chevaux
- 15** - SÉCURITE CIVILE
 - 15.01** - Pas de sujet au dossier.
- 16** - VARIA
- 17** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-08
209

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer - Reporté à la séance du 8 septembre 2014

Reporté au 8 septembre 2014

07.02 - Avis de motion - Règlement 480-14 / Tarification des biens & services municipaux

Avis de motion est donné par M. Claude Blais pour créer et adopté le

règlement 480-14 sur la tarification des biens & services municipaux lors d'une prochaine séance.

**2014-08
210**

07.03 - Autorisation de dépôt et transactions petite caisse

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'autoriser M. Yvan Gingras, Mme Louise Guay, Mme Cindy Morin, Mme Pascale Laperrière et Mme Sandra Bélanger à préparer et transmettre auprès de l'institution financière les dépôts de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'autoriser M. Yvan Gingras et Mme Sandra Bélanger à transiger les chèques de petite caisse produit à leurs noms pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'abroger la résolution 2013-06-111.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2014-08
211**

08.01 - PIIA - Lot 3 840 444 / 1745, rue Principale

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis 2014-136 pour le lot 3 840 444 dont l'adresse est le 1745, rue Principale afin de rénover la galerie avant et la finition du mur arrière;

Attendu que, cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrit au règlement 472-14 en considérant que l'immeuble fait partie du secteur « Vieux Saint-Gilles »;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte en partie la recommandation du CCU;

Que, les travaux soient autorisés comme inscrit dans la demande de permis 2014-136 avec les modifications suivantes :

Que le revêtement du mur extérieur soit de la même couleur que le revêtement extérieur existant présentement sur le mur arrière et qu'il soit également apposé à l'horizontal;

Que, la rénovation de l'escalier soit exclue, le CCU et le Conseil municipal souhaite recevoir plus d'informations avant d'autoriser ce segment des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-08
212**

08.02 - Dérogation mineure - Lot 4 443 002 / 1542, rue de l'Aréna

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 443 002 dont l'adresse est le 1542, rue de l'Aréna;

Attendu que, un avis public a paru dans un "Rapide" le 22 juillet dernier;

Attendu que, la demande vise à permettre l'implantation d'une clôture

en cour avant ayant une hauteur de 1,5 mètre;

Attendu que, sur cet immeuble est exploitée une garderie en milieu familiale;

Attendu que, la réglementation provinciale contrôlant l'accès à une piscine résidentielle demande une hauteur de 1,2 mètre,

Attendu que, cette propriété se situe dans un secteur institutionnel clôturé en grande partie : école primaire, cimetière, centre récréatif;

Attendu que, la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU avec les modifications et conditions suivantes : La clôture devra avoir une hauteur maximale de 1,2 mètre en cour avant et cette dérogation mineure est valide pour le temps que la garderie est en opération. À la fermeture permanente du service de garde, la hauteur de la clôture devra être ramenée à 1,0 mètre;

M. Jessy Grondin déclare ses intérêts au dossier en étant le voisin immédiat de cette décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-08
213**

08.03 - Dérogation mineure - Lot 3 840 186 / 140, Domaine Saint-Pierre

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 186 dont l'adresse est le 140, Domaine Saint-Pierre;

Attendu que, un avis public a paru dans un "Rapide" le 22 juillet dernier;

Attendu que, la demande vise à permettre la construction d'un garage de 7,3 mètres x 9.8 mètres et ayant une hauteur de 6,4 mètres, en cour arrière;

Attendu que, se situe sur cet immeuble une maison mobile ayant une hauteur de 4,05 mètres;

Attendu que, la réglementation concernant les hauteurs des garages ne permet pas que celui-ci dépasse la hauteur de la maison;

Attendu que, la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU en tenant compte que le garage est implanté en cour arrière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

**2014-08
214**

09.01 - Réfection du plancher - Chambres des joueurs à l'aréna

Considérant que, le plancher de certaines chambres doivent être rénovées pour offrir un service adéquat;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal accepte la soumission de Rustop pour la réfection des planchers des chambres #4, #5 ainsi que la chambre des arbitres et le petit vestiaire ;

Que, le montant de 5 320 \$ plus taxes soit imputé au poste 02.701.30.522

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-08
215**

09.02 - Acquisition - Module informatique / Pro Log

Considérant que, nous avons terminés le contrat de travail avec Mme Suzanne Bilodeau pour la prise en charge des réservations, facturation et conciergerie de la salle municipale au 1 août 2014, tel la résolution 2014-03-77;

Considérant que, nous souhaitons offrir une facilité de communications avec les citoyens en sujet des plateaux disponibles;

Considérant que, le ministère du Revenu oblige des transmissions électronique pour les Relevés-24 depuis 2013;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal accepte la proposition de Logilys pour l'ajout de module pour le logiciel Pro Log qui seront facilitant pour la gestion des loisirs de la municipalité de Saint-Gilles;

Que, la dépense de 4 395 \$ plus taxes soit imputé au poste budgétaire 02.701.20.526, 02.701.30.529 & 02.701.71.521 en part égal puisque le logiciel servira à l'ensemble des installations du secteur des loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

**2014-08
216**

10.01 - Refus d'autorisation de passage d'une barge surdimensionnée dans notre municipalité

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal n'autorise pas le passage d'une barge surdimensionnée qui sera transportée par la compagnie Transport spécialisé GTI, entre le 12 août et le 15 octobre 2014;

Que, le Conseil municipal recommande, que le passage de cette barge s'effectue sur les voies provinciales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10.02 - Travaux - Rue des Érables

Le point est reporté à la séance du 8 septembre 2014

**2014-08
217**

10.03 - Acquisition de pneus

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la soumission de Aubin Auto Inc. pour l'achat de pneus pour le camion Ford Rouge (4 pneus été / 943.53 \$) et le camion Dodge Ram blanc 4 X 4 (4 pneus hiver / 886.46\$);

Que, la dépense de 1 830.00 \$ taxes incluses pour les deux items sont imputée au poste budgétaire 02.320.02.525

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Pas de sujet au dossier.

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Pas de sujet au dossier.

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2014-08
218**

14.01 - Balade d'automne - Activité de chevaux

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

D'offrir aux citoyens durant les balades d'automne, des promenades en chevaux dans notre municipalité sous la gouverne de Mme Annie Gagnon;

D'aviser la Sureté du Québec de la MRC de Lotbinière du trajet et de la plage horaire de cette activité qui aura lieu le 13 & 14 septembre 2014;

D'imputer la dépense de 600 \$ (non taxable) au code budgétaire 02.701.00.339;

D'imputer le revenu de 175 \$ de l'Office du Tourisme au poste des revenus divers.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

16 - VARIA

Pas de point ajouté

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2014-08
219**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h52.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière